

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'Etat

Paris, le 27 AOUT 2018

Monsieur le Président,

La programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse fixe l'objectif de la « réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse permettant d'alimenter les moyens de production thermique d'électricité de la région ».

Je suis particulièrement sensible à la problématique de la qualité de l'air à Ajaccio, conséquence notamment du fonctionnement au fioul lourd de la centrale électrique ; ainsi qu'à l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse.

Ma prédécesseure, Ségolène Royal, a annoncé le 13 juin 2016, l'objectif que le gaz naturel soit disponible dès la mise en service de la nouvelle centrale du Vazzio à Ajaccio, d'ici 2023. Un protocole d'accord confirmant le schéma d'infrastructure (composé d'un terminal flottant de stockage et de regazéification situé à Lucciana et d'un gazoduc terrestre jusqu'à Ajaccio) ainsi que la date de 2023 a été signé entre l'Etat et la Collectivité de Corse le 12 décembre 2016.

Ce protocole a fait le choix d'une procédure de dialogue concurrentiel pour la sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation des infrastructures d'alimentation de la Corse en gaz naturel.

J'ai retenu en juillet 2017, cinq entreprises pour participer à ce dialogue, dont deux se sont désistées depuis.

Des interrogations sont apparues lors de la phase de dialogue avec les trois candidats restants. Ces difficultés ont fait l'objet d'échanges entre vos services, la CRE, mes services et EDF depuis décembre 2017 et ont conduit à prolonger

M. Gilles SIMEONI
Président de la Collectivité territoriale de Corse
22 cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio

la phase de dialogue prévue pour finaliser le cahier des charges jusqu'à leur résolution.

1. Les candidats indiquent qu'ils déposeront une offre uniquement si le partage des risques liés au projet est défini dans le cahier des charges d'une façon qui leur semble adéquate et permettant le financement du projet.

En particulier, les candidats s'inquiètent du risque de non aboutissement des procédures foncières, empêchant ou retardant fortement l'achèvement de l'infrastructure et indiquent ne pas pouvoir porter ce risque. En effet, les entreprises n'ont pas la maîtrise des délais liés à l'identification des titres de propriété des parcelles qui pourront être concernées par le passage de la canalisation. Le travail du GIRTEC sur ce point est donc crucial.

Dans ce contexte, les candidats s'inquiètent des risques de coûts échoués en amont de la construction de l'infrastructure si la phase de procédure administrative n'aboutissait pas compte tenu des difficultés foncières. Ils demandent à ce que le cahier des charges prévoit le mode de couverture d'éventuels coûts échoués de ce type. Ils évoquent notamment les coûts liés à la construction de la barge. Pour tenir le délai de mise en service en 2023, ces dépenses devraient être engagées en parallèle de l'obtention des autorisations pour la partie gazoduc. A défaut de mesure de couverture du risque, ils prévoient de commander la barge, une fois les procédures abouties sur le gazoduc.

La mise en place d'un mécanisme de couverture de ce risque par la collectivité territoriale de Corse serait donc de nature à permettre l'accélération du calendrier.

2. Les candidats s'interrogent également sur le risque de sous-utilisation de l'infrastructure.

Le niveau réel d'utilisation de l'infrastructure dépendra de la consommation d'électricité de la Corse, par nature incertaine. Les entreprises aimeraient que le modèle régulateur qui sera mis en place par la CRE puisse leur garantir un niveau de revenus minimal.

Cette question est aggravée par la nécessité probable d'amortir l'investissement sur 25 ans (au lieu de 50 habituellement pour ce type d'ouvrages) en cohérence avec la durée de vie de 25 ans des deux centrales thermiques et l'objectif d'autonomie énergétique en 2050 dont la Corse s'est dotée qui supposerait la fin de l'importation de gaz à cet horizon.

Comme évoqué avec vous lors de mon récent déplacement en Corse, d'autres options pourraient être étudiées qui sembleraient de nature à faciliter l'alimentation des centrales en gaz naturel en réduisant la difficulté foncière et la gestion des risques. Une option serait d'implanter une deuxième barge à quelques kilomètres d'Ajaccio au large (en dehors de la baie) avec un

emplacement adapté pour respecter le paysage et la biodiversité pour alimenter directement la centrale du Vazzio.

Cette option pourrait sembler plus cohérente avec notre volonté commune d'accélérer la transition énergétique.

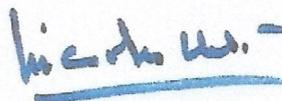
En effet, le gaz naturel est une énergie fossile, certes moins polluante que le fioul ou le GPL, mais dont le bilan carbone n'est pas neutre. Pour la Corse, il ne peut s'agir que d'une énergie de transition, vouée à disparaître à horizon 2050. Or un gazoduc terrestre n'est pas une infrastructure qui pourra être réutilisée facilement pour d'autres usages : il devra nécessairement être abandonné ou démantelé, contrairement au terminal méthanier flottant, que l'on pourrait revendre en 2050. Aussi, compte tenu du coût très élevé de ce projet (900 M€ pour l'investissement initial, 30M€ par an en coûts annuels de fonctionnement), l'on peut se demander si l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse et de diminution des émissions de gaz à effet de serre ne pourrait être atteint en investissant ces mêmes montants dans d'autres types de projets de développement durable.

Dans le même esprit, il semble souhaitable de veiller à ce que la nouvelle centrale thermique d'Ajaccio soit dimensionnée au plus juste pour répondre aux besoins de la Corse tout en consommant le moins de combustibles fossiles possibles.

Je vous propose que ces différents sujets puissent continuer à faire l'objet d'échanges entre nous et nos équipes. J'ai mandaté Mme Virginie Schwarz, Directrice de l'Energie, pour être votre interlocutrice sur ces questions, en lien avec Madame Josiane Chevalier, Préfète de Corse.

Confiant dans notre capacité commune à identifier les solutions les plus appropriées au bénéfice de la transition écologique et de la sécurité d'alimentation en énergie des Corses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Cordialement



Nicolas HULOT